

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 133

présenté par

M. Touraine, Mme Amadou, M. Borowczyk, Mme Brunet, Mme Cazarian, Mme Charrière,
M. Claireaux, M. Colas-Roy, M. Dombreval, Mme Errante, M. Girardin, Mme Granjus,
M. Paluszkiwicz, M. Pellois, Mme Provendier, Mme Rossi, M. Rudigoz, M. Testé,
Mme Vanceunebrock, Mme Vidal et Mme Vignon

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ**

À la seconde phrase de l'alinéa 72, après le mot :

« antibiorésistance »,

insérer les mots :

« , l'impact des risques environnementaux sur la santé humaine ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à inclure et faire apparaître dans les programmes de recherche la problématique essentielle de la santé environnementale, de l'impact sur la santé humaine des risques environnementaux.

C'est en effet un sujet d'importance, eu égard aux enjeux en matière de santé publique, qui nécessite d'en faire une priorité en termes de recherche.